



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du Conseil municipal tenue le **5 mai 2026** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert  
Siège #3 - Richard Grenier  
Siège #4 - Julie Rodrigue  
Siège #5 - Daniel Poirier  
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier est présent.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

**26-05-122**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Centre sportif Mégantic et station hivernale Baie-des-Sables - Entente intermunicipale avec la ville de Lac-Mégantic
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Sur la proposition de** monsieur Daniel Poirier, **appuyée par** madame Julie Rodrigue, l'ordre du jour présenté est adopté.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**26-05-123**

**3 - Centre sportif Mégantic et station hivernale Baie-des-Sables - Entente intermunicipale avec la ville de Lac-Mégantic**

**ATTENDU QUE** le Centre sportif Mégantic est une infrastructure sportive centrale très importante dans la région de Lac-Mégantic, puisqu'il favorise la pratique d'activités sportives et de loisirs pour toutes les générations, en plus de contribuer à l'attractivité et la vitalité sociale et économique de la région;

**ATTENDU QUE** des pourparlers ont lieu entre la ville de Lac-Mégantic et le gouvernement du Québec à l'effet de trouver une solution pour rendre l'infrastructure accessible pour le plus de citoyens possibles, à des coûts raisonnables et équitables pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Granit;



N° de résolution  
ou annotation

26-05-124

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac-Mégantic est prête à signer une entente à long terme de (10 ans) avec les municipalités de la MRC du Granit qui le souhaitent, afin de créer un climat de collaboration durable et de soutenir la pérennité des infrastructures;

**ATTENDU QUE** des discussions ont eu lieu avec l'ensemble des municipalités du territoire afin de valider leur intérêt à joindre une entente intermunicipale à intervenir, dans la mesure où toutes les autorisations préalables seraient obtenues par la Ville auprès du gouvernement;

**Il est proposé par** monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents

**DE** signifier officiellement à la Ville de Lac-Mégantic et au gouvernement du Québec la volonté de la municipalité de Nantes d'intégrer l'entente de 10 ans à intervenir, selon les modalités qui ont été discutées aux préalables.

**D'autoriser** le maire, Daniel Gendron, et la direction générale, Ali Mohammed Ayachi, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale de loisirs à intervenir avec la Ville de Lac-Mégantic, relativement à l'exploitation et l'accessibilité du Centre sportif Mégantic et à la Station hivernale Baie-des-Sable;

#### 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

#### 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 32.

Daniel Gendron  
Maire

Ali Mohammed Ayachi  
Directeur général  
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron  
Maire